

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
8e séance  
tenue le  
vendredi 8 octobre 1999  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SÉANCE

Président : M. OLHAYE (Djibouti)

puis : M. BRAUZZI (Italie)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE

- d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
- e) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/54/SR.8  
8 février 2000  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 05.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. TAIB (Malaisie) déclare que la Commission devrait, à la veille du nouveau millénaire, s'attacher à déterminer si, grâce à ses efforts, la planète est devenue un monde meilleur pour les générations futures. Le Gouvernement malaisien considère que le multilatéralisme, malgré tous ses défauts, sera en définitive un élément positif pour l'humanité et que ce sont la détermination et la volonté politique des Etats Membres qui dicteront la qualité de l'activité future de la Commission.

2. Le Gouvernement malaisien espère que, dans 20 ans, la Malaisie sera devenue un pays développé et, à cette fin, s'attache depuis dix ans déjà à mener à bien son programme, Vision 2020. Cependant, les efforts déployés par les pouvoirs publics pour éliminer la pauvreté ont été frustrés par la crise financière asiatique. Paradoxalement, le pays non seulement a-t-il été appauvri presque du jour au lendemain par suite des attaques menées contre sa monnaie, mais encore a été injustement blâmé pour cet appauvrissement.

3. M. Taib se félicite de l'accent mis par l'Union européenne sur une approche plus globale de l'élimination de la pauvreté et espère que cela signifie que l'Union est disposée à s'attaquer aux problèmes systémiques de l'architecture financière internationale qui ont été à l'origine de la crise en laissant libre cours aux mouvements de capitaux spéculatifs. Grâce aux mesures adoptées par son gouvernement, la Malaisie est sortie de la crise. L'on peut cependant tirer de cette expérience différents enseignements. La révolution causée par Internet a transformé la mondialisation et, par le biais des fonds de placement spéculatifs et des établissements qui opèrent avec un très fort degré d'endettement, des milliards et des milliards de dollars franchissent les frontières par un simple cliquage de souris. Une crise d'une telle ampleur ne peut pas être imputée exclusivement aux politiques macro-économiques internes : l'instabilité extrême des courants de capitaux à court terme et les activités de ceux qui spéculent sur les monnaies sont tout autant à blâmer.

4. Le monde doit s'inspirer de valeurs et de décisions qui reflètent des règles du jeu équitables et qui servent l'intérêt commun. La nouvelle architecture financière internationale devra remédier aux carences fondamentales du système animé par les forces du marché ainsi qu'à l'instabilité inhérente du système financier international. Il importe d'éviter de déstabiliser les courants de capitaux afin de tirer le plus grand parti des avantages de la mondialisation des marchés des capitaux et de minimiser les risques; de réduire la probabilité de crises futures; de limiter l'effet de contagion que celles-ci peuvent avoir; de contenir l'impact négatif des transactions monétaires sur les pays; et d'optimiser les pratiques suivies par les pouvoirs publics et par le secteur privé.

5. La communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les "clubs privés" qui rassemblent les pays les plus riches du monde, comme le Groupe des Sept, doivent s'employer sans tarder à mettre en place un système de contrôles et de contrepoids pour faire en sorte que l'on n'abuse pas du système financier. L'Organisation des Nations Unies doit assumer le rôle de gardienne des valeurs fondamentales et adopter des

/...

mesures concertées pour empêcher qu'une autre crise ne fasse reculer le développement de plusieurs décennies.

6. M. GONZALEZ (Paraguay) fait observer que l'expansion économique stagne presque partout dans le monde et que la crise financière a, pour une large part, réduit à néant les progrès accomplis récemment, particulièrement dans des pays en développement comme le Paraguay. Au Paraguay, le taux de croissance est tombé à un niveau négatif qui ne s'était pas vu depuis plus de 20 ans. En outre, dans les mesures qu'il adopte pour réduire le déficit budgétaire, le gouvernement doit prendre en considération l'impact qu'elles peuvent avoir, eu égard en particulier à l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la criminalité qu'a entraînée la situation économique actuelle.

7. Ces dernières années, les prix des exportations du Paraguay sur les marchés internationaux ont diminué, les investissements dans les secteurs productifs ont baissé et le mauvais temps a compromis les activités agricoles dont dépend l'économie du pays. Si la situation actuelle peut être imputée en partie à la transition d'une société agricole vers une société industrialisée, la mondialisation et les défaillances du système financier et commercial mondial actuel n'y ont pas moins contribué. La crise a fait apparaître clairement la nécessité pour la communauté internationale de mettre en place un système plus efficace et plus sûr, mais il n'a pas été fait grand chose pour empêcher le renouvellement de telles crises.

8. Des progrès considérables ont certes été accomplis sur la voie de l'établissement d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire, sûr, transparent et prévisible, mais il reste encore beaucoup à faire; le Paraguay, qui est lourdement tributaire du commerce extérieur, a beaucoup souffert des inégalités qui continuent de caractériser le système actuel. Les barrières techniques, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les politiques de la concurrence, les questions liées à la sécurité intellectuelle, les subventions et les politiques environnementales constituent de nouvelles barrières aux échanges. Aussi la délégation paraguayenne attache-t-elle une grande importance à la mise en oeuvre rapide et efficace des accords conclus dans le cadre du Cycle d'Uruguay ainsi qu'au succès des négociations commerciales du cycle du millénaire. Les négociations qui seront entreprises sous l'égide de l'OMC devront englober tous les secteurs de l'activité commerciale et éviter de tomber dans l'ornière de négociations sectorielles.

9. Le Gouvernement paraguayen attache beaucoup de prix à son appartenance au Groupe de Cairns et appuie l'admission de la Bolivie, du Costa Rica et du Guatemala. Il tient également à mettre en relief l'importance que revêt le marché commun du Sud (MERCOSUR) pour le processus d'intégration et de libéralisation des échanges. Le financement du développement est une question d'importance majeure si l'on considère la diminution actuelle de l'aide au développement. S'agissant de l'environnement, le Gouvernement paraguayen est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en oeuvre le Programme Action 21 mais souligne la nécessité de dégager des ressources adéquates et rejette catégoriquement l'utilisation de politiques environnementales à des fins protectionnistes.

10. Enfin, M. Gonzalez remercie les gouvernements qui ont fourni un appui au Paraguay pendant la crise politique que le pays a traversée récemment. Le

/...

Gouvernement paraguayen, pour sa part, est résolu à poursuivre le développement économique dans le cadre d'institutions démocratiques et dans le respect des droits de l'homme et est convaincu que la démocratie est la seule voie qui mène à un développement juste et équitable.

11. M. AHO-GLELE (Bénin) déclare qu'à la veille du nouveau millénaire, la Commission devrait évaluer les résultats des plans, des programmes et des stratégies qui ont été adoptés au cours des dix années écoulées. La situation des pays en développement continue de se dégrader, l'incidence de la pauvreté augmente et l'aide publique au développement (APD) est en baisse. La délégation béninoise considère par conséquent que la communauté internationale devrait accorder une attention accrue à la situation des pays en développement et en particulier à celle des pays les moins avancés.

12. M. GUGLIELMELLI (Venezuela) fait observer que ce n'est pas seulement dans le domaine économique que les effets de la mondialisation se font sentir : ce phénomène a également donné lieu à une interdépendance nouvelle entre nombre de questions différentes. Le moment est venu de mettre au point une nouvelle architecture financière mondiale, et la délégation vénézuélienne appuie par conséquent la tenue, en 2001 au plus tard, d'une réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, comme prévu dans les résolutions 52/179 et 53/173 de l'Assemblée générale, et considère qu'il est essentiel que les organes financiers multilatéraux, y compris l'OMC, participent activement à cette conférence.

13. Si l'on veut que les pays en développement puissent bénéficier de la mondialisation, le système commercial multilatéral doit être fondé sur des règles claires, équitables, transparentes et non discriminatoires. La délégation vénézuélienne est opposée aux mesures protectionnistes fondées sur des considérations environnementales ou de normes du travail et espère que la série de négociations commerciales du millénaire aidera à éliminer les barrières commerciales et à garantir le libre accès aux marchés. La coopération entre les pays développés et les pays en développement doit être resserrée pour trouver des solutions souples en matière de réduction de la dette, notamment en réaménageant au moment opportun, dans des conditions avantageuses, les engagements financiers de pays en développement et en particulier des pays les moins avancés.

14. Il importe que les organisations de la société civile soient associées à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des programmes sociaux pour garantir leur continuité et faire en sorte qu'ils aient véritablement un impact tout en assurant ainsi une utilisation plus efficace des ressources financières disponibles. En dépit des mesures d'ajustement structurel adoptées au Venezuela, les pouvoirs publics ont élaboré une série de programmes compensatoires pour les groupes les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. L'Organisation des Nations Unies a fourni une assistance inestimable au renforcement des capacités nationales et à l'exécution des programmes sociaux. M. Guglielmelli est donc profondément préoccupé par la contraction continue du financement mis à la disposition des organismes du système des Nations Unies et, d'une manière générale, de l'APD.

15. La coopération sud-sud est indispensable à la promotion du développement. La délégation vénézuélienne, à cet égard, appuie la mise en oeuvre du programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement et se félicite des résultats obtenus grâce au Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement.

16. Le Gouvernement vénézuélien est résolu à promouvoir la conservation et une utilisation rationnelle des nombreuses ressources naturelles du pays, et en particulier de celles de la région côtière des Caraïbes. Aussi appuie-t-il la proposition tendant à ce que la mer des Caraïbes soit reconnue en tant que zone spéciale dans le contexte du développement durable.

17. M. LEWIS (Antigua-et-Barbuda), parlant au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires, remercie les délégations qui, à la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, ont appuyé le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement ainsi que les gouvernements qui ont pris des engagements concrets à cet égard. L'Alliance attend avec intérêt le document de synthèse que l'Union européenne doit présenter au sujet de la nécessité de mieux coordonner les questions environnementales.

18. Les petits Etats insulaires sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques, de la mondialisation et de la libéralisation du commerce. La disparition des concessions commerciales, en particulier, a eu un impact très sérieux sur leurs économies. M. Lewis espère que le système des Nations Unies et la communauté internationale aideront à trouver et à mettre en oeuvre des solutions viables à ces problèmes. Les petits Etats insulaires sont profondément attachés au Programme d'action de la Barbade, qui a reconnu leur statut spécial dans le contexte de l'environnement et du développement, et ils ont déployé des efforts considérables pour promouvoir leur développement durable. En définitive, toutefois, il faudra que la communauté internationale reconnaisse que les intérêts des petits Etats insulaires, en fait, coïncident avec les intérêts de tous.

19. Enfin, s'agissant des deux questions qui intéressent tout particulièrement les petits Etats insulaires - les changements climatiques et la mondialisation et la libéralisation des échanges - l'Alliance a l'intention de jouer un rôle actif à la cinquième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. A ce propos, M. Lewis souligne la nécessité pour la communauté internationale de reconnaître qu'un système de libre échange doit être un système fondé sur des règles de nature à garantir la justice du commerce de biens et de services produits et fournis dans des conditions respectueuses des droits et de la dignité des travailleurs, compte tenu de la nécessité de protéger l'environnement.

20. M. AYARI (Tunisie) déclare que la mondialisation constitue le plus important défi posé aujourd'hui à la communauté internationale. Elle a contribué à l'intégration universelle des marchés des biens et des services et dans une certaine mesure des capitaux et des technologies, mais elle n'en a pas moins eu certaines incidences négatives qui ont influé sur la stabilité des économies en développement et creusé davantage l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Si le phénomène de la mondialisation n'est pas maîtrisé, il

risque d'aboutir à davantage de difficultés et de dysfonctionnement des modèles du développement. Cela nécessite par conséquent le maintien d'un climat économique international favorable au développement et à la croissance, notamment des pays en développement.

21. L'un des aspects de la mondialisation qui a contribué à la déstabilisation des pays en développement est celui de la déréglementation financière. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent oeuvrer en coopération avec les institutions de Bretton Woods pour éviter les soubresauts cycliques. La Tunisie soutient l'idée de l'établissement d'un mécanisme multilatéral chargé de contrôler les flux de capitaux étrangers et les courants spéculatifs afin de stabiliser et de réglementer le système financier et monétaire international de manière à ce que ces flux répondent mieux aux exigences du développement des pays du Sud et de leur intégration progressive à l'économie mondiale. Il est impératif aussi de procéder à la mise en oeuvre des engagements pris, particulièrement dans le cadre des grandes conférences internationales des Nations Unies concernant les différents aspects du développement économique et social, en les adaptant aux exigences de la prochaine étape.

22. L'aggravation constante de la pauvreté dans nombre de régions du monde tient en partie à la diminution de l'aide publique au développement, qui constitue une source importante de ressources extérieures pour de nombreux pays en développement, surtout en Afrique. Lors de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, les arrangements convenus dans le contexte des négociations commerciales devront être consolidés, notamment en ce qui concerne le traitement spécial et différencié dont doivent bénéficier les pays en développement.

23. Un appui substantiel de la communauté internationale sera indispensable pour s'attaquer aux problèmes nombreux et multiformes qui se posent sur le continent africain. Si l'on veut que l'Afrique puisse atteindre l'objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, le produit intérieur brut devra augmenter d'au moins 7 % par an. Or, il n'est actuellement que de l'ordre de 3 % environ.

24. Le problème de la dette extérieure et du service de la dette dans les pays en développement exige des solutions efficaces, équitables et orientées vers le développement. La dette africaine, qui est passée de 344 milliards de dollars en 1997 à 350 milliards de dollars en 1998, mérite une attention particulière en raison de la capacité de remboursement très limitée des pays africains. A ce propos, la Tunisie se félicite du plan de réduction de la dette approuvé récemment pour les pays pauvres très endettés et espère que les efforts visant à résoudre l'épineux problème de la dette extérieure profiteront également aux pays dits à revenu intermédiaire.

25. M. LI HYONG CHOL (République démocratique populaire de Corée) souligne qu'alors même que la communauté internationale a déployé des efforts considérables pour atteindre le double objectif que représente la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement, la situation économique des pays en développement s'est dégradée par suite, pour une large part, de l'inéquité de l'ordre économique international. Des sanctions économiques unilatérales font obstacle au développement économique de nombre de

pays en développement et sapent le développement économique régional. Les sanctions économiques unilatérales qu'appliquent depuis longtemps les Etats-Unis d'Amérique contre la République démocratique populaire de Corée entravent le développement dans le bassin du fleuve Touman, qui revêt une importance majeure pour le développement économique d'ensemble du Nord-Est de l'Asie.

26. Aucun effort ne devrait être négligé pour dégager un consensus sur les mesures à prendre pour éliminer les difficultés qui entravent la mise en oeuvre de la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Premièrement, il faut établir un ordre économique international juste et équitable, ce qui suppose une coopération économique qui permette aux pays en développement de développer par eux-mêmes leur industrie ainsi que des relations commerciales équitables dont soit absent tout protectionnisme. En outre, les pays en développement doivent resserrer la coopération sud-sud sur la base du principe de l'autonomie collective. Toutes les sanctions économiques unilatérales devraient être immédiatement éliminées et, dans le contexte du règlement des conflits, il faudra accorder une attention appropriée au développement économique durable. Deuxièmement, les pays développés devraient s'acquitter de manière plus rigoureuse des engagements qui leur incombent au titre de l'aide publique au développement sur la base de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Troisièmement, des mesures appropriées devront être adoptées pour renforcer encore plus le rôle des fonds et programmes du système des Nations Unies en matière de développement et permettre aux pays développés de s'acquitter de leurs engagements concernant le transfert de ressources et de technologies.

27. M. JORDAN-PANDO (Bolivie) dit que la mondialisation et la libéralisation offrent certes des possibilités nouvelles à tous les pays mais ont creusé l'écart entre pays développés et pays en développement. De plus, les crises financières récentes ont accru la vulnérabilité de la plupart des pays en développement et compromis leurs perspectives d'intégration à l'économie mondiale. Par exemple, alors même que la Bolivie a déployé des efforts considérables pour renforcer la stabilité politique et économique et créer des conditions propices à un développement soutenu, elle a enregistré une décélération soudaine de son taux de croissance. Il est extraordinaire que les marchés de capitaux n'établissent pas de distinction entre les capitaux productifs et les capitaux spéculatifs et favorisent ainsi l'apparition de crises que n'avaient pas prévues les institutions de Bretton Woods.

28. Etant donné la contraction des ressources allouées au développement, il est essentiel que la communauté internationale s'acquitte des engagements qu'elle a volontairement assumés dans ce domaine. Le financement du développement doit non seulement augmenter mais aussi être suffisant pour inverser les tendances actuelles de l'économie mondiale et prévenir une marginalisation accrue des pays les plus pauvres et la pérennité du sous-développement.

29. La délégation bolivienne attache de l'importance à la question de la science et de la technologie et appuie l'organisation d'une instance mondiale caractérisée par une participation régionale et nationale.

30. M. HOVHANNISYAN (Arménie) déclare que tous les gouvernements doivent pratiquer de saines politiques et procéder aux ajustements structurels

appropriés pour relever les défis que pose et profiter des possibilités qu'offre le processus de mondialisation.

31. L'Arménie essaie de s'adapter aux multiples tensions provoquées par les transformations économiques, culturelles et politiques à l'ère post-soviétique. Le programme économique élaboré par le gouvernement vient d'être approuvé par l'Assemblée nationale nouvellement élue, laquelle a une fois de plus souscrit à la politique de réformes économiques inspirées par des relations axées sur la liberté du marché. Le principal problème, en Arménie consiste à continuer à renforcer la stabilité financière, domaine dans lequel la coopération avec les institutions financières internationales, et surtout les institutions de Bretton Woods, revêt une importance de plus en plus marquée. Les investissements étrangers ont légèrement augmenté au cours des deux années écoulées, témoignage du raffermissement de la confiance des investisseurs étrangers. Une autre des grandes priorités du pays consiste à mettre en place les mécanismes institutionnels et structurels et les capacités nécessaires pour accroître la production destinée à l'exportation. Les négociations concernant l'adhésion de l'Arménie à l'Organisation mondiale du commerce sont presque achevées.

32. Les problèmes économiques communs à tous les pays en transition sont encore aggravés, en Arménie, par l'absence d'accès à la mer et le blocus des itinéraires de transport. Le Gouvernement arménien condamne les mesures économiques coercitives unilatérales, en particulier celles qui sont appliquées dans la région du sud du Caucase, qui font sérieusement obstacle à la mise en oeuvre des progrès régionaux et à l'élaboration de nouveaux programmes, mais demeure convaincu que la région, grâce à une étroite coopération dans les domaines aussi bien économique que politique, parviendra un jour à garantir une stabilité durable.

33. Ardent partisan de la coopération économique régionale, le Gouvernement arménien appuie sans réserve le programme de Coopération économique de la mer Noire, qui contribuera indubitablement, à terme, à la création d'un espace économique au niveau de l'ensemble de l'Europe et encouragera la compréhension mutuelle, la paix et la sécurité dans la région. Il est néanmoins convaincu que le succès des initiatives économiques régionales dépendra de la possibilité pour tous ceux qui souhaitent y participer d'y coopérer : toute tentative visant à isoler l'une quelconque des parties intéressées ne pourra avoir que des effets négatifs.

34. Le Gouvernement arménien a toujours appuyé la mise en oeuvre des Conventions des Nations Unies sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification; la dégradation des sols, dans ce contexte, est une question de plus en plus préoccupante en Arménie du fait de la contraction du couvert forestier, de la sécheresse et de l'érosion des sols. L'Arménie appuie l'élaboration d'un instrument régional qui viendrait compléter la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et refléterait les préoccupations spécifiques des pays d'Europe centrale et orientale. Le Gouvernement arménien a soumis un projet à ce sujet à l'examen de la Conférence des parties à sa troisième session.

35. M. CASTILLO (République dominicaine) déclare que l'élimination de la pauvreté est le plus grand des défis auxquels est confronté le système des Nations Unies. Des mesures plus énergiques doivent être adoptées pour alléger

/...

le fardeau persistant que sont la pauvreté et le chômage dans les pays en développement. S'il n'est pas introduit dans l'économie mondiale des transformations significatives de nature à assurer un système commercial multilatéral plus participatif et plus équitable et une expansion soutenue, la crise du développement ne cessera de s'aggraver. Il importe par conséquent que les accords conclus lors des négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay soient pleinement appliqués.

36. Le manque de sensibilisation des populations et le montant limité du financement disponible pour combattre la pauvreté rendent une dégradation progressive de l'environnement apparemment inévitable. Dans ce contexte, le fait que la plupart des pays développés ne respectent pas les objectifs fixés en matière d'aide publique au développement et la nette diminution des ressources acheminées par l'intermédiaire du Comité d'aide au développement sont gravement préoccupants. La dette extérieure des pays en développement, qui a presque triplé au cours des dix années écoulées, est un obstacle majeur à la croissance. Dans le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes, la dette extérieure est à l'heure actuelle 17 fois plus importante qu'elle ne l'était en 1980.

37. La République dominicaine, bien qu'ayant enregistré au cours des trois années écoulées une croissance économique soutenue dont le taux a atteint en moyenne 7,8 %, demeure confrontée à nombre des obstacles que connaissent habituellement les pays en développement. Le pays a connu l'expansion et la stabilité et a même pu réduire sa dette de 289 millions de dollars au cours des trois années précédentes, mais cet effort a coûté fort cher, les pouvoirs publics ayant dû réduire les investissements dans le secteur social.

38. Etant donné la baisse de l'aide publique au développement, il est encourageant que les pays développés envisagent d'adopter des mesures pour rationaliser leurs programmes d'assistance. Dans ce contexte, les efforts devront tendre vers plusieurs résultats : l'accès des pays en développement aux principaux marchés, aux investissements étrangers directs et au transfert de technologies devra être assuré; des mesures de surveillance des courants de capitaux privés à court terme devront être adoptées pour faire en sorte qu'il soit tenu compte des intérêts des pays en développement; les procédures administratives de décaissement de l'assistance et des prêts des organes multilatéraux devront être simplifiées; il faudra inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement; le programme d'allègement de la dette extérieure devra être élargi aux pays à revenu intermédiaire et des solutions durables devront être trouvées au problème de la dette extérieure des pays en développement. Enfin, lors de la Conférence sur le financement du développement, les gouvernements devront affirmer leur engagement d'honorer les accords intervenus dans le domaine de la promotion du développement et de l'élimination de la pauvreté extrême. Pour mener ces tâches à bien, l'Organisation des Nations Unies devra élaborer une stratégie qui mette l'économie internationale au service de toutes les populations du monde.

39. M. LARRAIN (Chili) déclare que, dans son débat sur le financement du développement, la Deuxième Commission doit tenir compte des enseignements tirés de la crise financière mondiale et s'attacher à dégager un consensus sur la nécessité de mettre en place un système monétaire et financier plus solide et plus stable. La délégation chilienne espère que les Etats Membres s'entendront sur les modalités de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner

la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental qui doit avoir lieu en 2001 et à laquelle devront participer comme il convient les institutions de Bretton Woods et le secteur privé, de même que les groupes régionaux. En ce qui concerne la protection de l'environnement et l'intégration des femmes au développement, l'action devra reposer sur les principes de la parité entre les sexes et de l'équité entre les générations, c'est-à-dire du concept selon lequel les modèles de développement doivent tendre à préserver l'environnement au profit des générations futures.

40. Il faut espérer que les prochaines négociations commerciales qui doivent s'ouvrir dans le contexte de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) seront menées de manière à constituer un véritable "cycle pour le développement". La Commission doit faire bien comprendre la nécessité de resserrer la coopération technique en renforçant les capacités de négociation des pays en développement et en les intégrant au mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Dans ses débats sur les échanges et le développement, elle devra mettre l'accent sur le rôle décisif qui incombe au secteur privé s'agissant de développer les relations économiques internationales et de stimuler un échange de données d'expérience sur le renforcement des capacités de production du secteur privé dans des conditions de nature à ne pas fausser la concurrence.

41. La Commission doit en particulier faire porter son attention sur la mondialisation et l'élimination de la pauvreté et sur la corrélation étroite qui existe entre les deux. A l'avenir, l'on pourrait à cette fin inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale un point concernant l'équité qui serait examiné conjointement par les Deuxième et Troisième Commissions en vue d'encourager une répartition équitable des bienfaits de l'expansion économique.

42. En conclusion, la délégation chilienne tient à appuyer l'appel que le Secrétaire général a lancé aux Etats Membres pour qu'ils concilient les exigences d'un monde unifié et une tolérance des différences qui caractérisent les systèmes politiques et économiques souverains. En outre, la délégation chilienne espère que la Commission mettra un accent particulier sur la question de la science et de la technologie au service du développement, domaine dans lequel il reste beaucoup à faire pour l'ensemble du système des Nations Unies.

43. M. AKINSANYA (Nigéria) dit que la Commission doit faire porter son attention sur les problèmes des pays en développement, et en particulier des pays d'Afrique qui n'ont guère bénéficié du processus de mondialisation et qui risquent même de voir celui-ci les marginaliser encore plus. Les pays d'Afrique, dont les indicateurs de croissance économique et de développement demeurent négatifs, doivent pouvoir compter sur un climat économique et financier international de nature à promouvoir des échanges justes, à élargir l'accès aux marchés des produits africains, à stimuler les rentrées nettes de capitaux et, par-dessus tout, à donner à la mondialisation un visage humain. La délégation nigériane appuie les initiatives qu'ont prises à cette fin les pays en développement en prévision de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.

44. Le fardeau de la dette demeure le plus sérieux obstacle aux efforts de développement de l'Afrique. Les pays africains doivent consacrer plus de

ressources au service de leur dette qu'à la satisfaction des besoins sociaux de leurs populations en augmentation constante. Ainsi, le fardeau de la dette représente en Afrique 357 dollars par habitant, alors que le revenu par habitant est inférieur à 100 dollars. Il est aujourd'hui notoire qu'une partie de cette dette a été contractée dans des circonstances moralement contestables.

L'annulation de la dette de l'Afrique doit par conséquent être considérée non pas comme une faveur mais plutôt comme un impératif. La délégation nigériane formulera des propositions concrètes à ce propos lorsque la Commission abordera son examen de la question de la dette extérieure.

45. S'ils pouvaient recouvrer les capitaux qu'en ont fait sortir illégalement des régimes corrompus en collaboration avec des partenaires étrangers, il se pourrait fort bien que les pays d'Afrique puissent rembourser une large part de leur dette. Convaincu que le problème doit être abordé au plan international, le Président du Nigéria a proposé d'élaborer une convention internationale sur le rapatriement des capitaux illégalement sortis d'Afrique et les autres régions en développement du monde. La délégation nigériane espère que la Commission examinera la question à sa session en cours. La communauté internationale doit également s'attacher à faciliter le règlement des conflits en Afrique, car, en devant affecter des ressources nationales limitées à la poursuite d'affrontements et à des efforts de maintien et de rétablissement de la paix, les pays d'Afrique limitent leurs propres possibilités de développement.

46. Par ailleurs, la Deuxième Commission devra aussi examiner d'autres questions comme les problèmes posés par l'infection par le VIH/Sida et différentes questions environnementales comme les changements climatiques, la biodiversité, la désertification, le déboisement et l'érosion des bassins versants.

47. M. Brauzzi (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (A/54/56, A/54/94-S/1999/518, A/54/170 et A/54/175, A/54/270, A/54/370)

d) SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

e) CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

48. M. BRANDWAYN (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie au service du développement (A/54/270), déclare qu'il a été impossible, dans un rapport biennal de caractère aussi général, de traiter en détail ou même d'aborder toutes les questions qui se posent. L'une de celles qui n'a pas été abordée du tout concerne la création de structures d'appui et d'un environnement général propice à l'apprentissage et à l'innovation à une époque marquée par une concurrence qui, de plus en plus, dépend de l'innovation et, très souvent, de l'innovation technologique. Parmi les autres études qui peuvent utilement être consultées à ce propos, il convient de citer le rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la dixième session de la Conférence (TD/380); le World Investment Report de 1999; un ouvrage intitulé Knowledge-based Societies, publié par le Centre pour la science et la technique au service du développement; le dernier rapport de celui-ci au Conseil économique et

social; et les rapports de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement de la CNUCED concernant le commerce électronique.

49. Le renforcement des capacités est un aspect central de la formulation d'une conception commune de la contribution de la science et de la technique au développement (A/54/270, sect. V). Il faudra à cette fin formuler dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation des politiques nationales explicites et cohérentes et mettre en place des cadres internationaux appropriés. La priorité devra être accordée à l'accroissement des investissements dans l'éducation, particulièrement dans les domaines de l'ingénierie et de la science, à la promotion de la formation professionnelle et à l'amélioration et à l'élargissement des méthodes pédagogiques dans les disciplines scientifiques et techniques. Il faudra aussi collaborer avec le secteur privé pour faire mieux correspondre les compétences et les besoins et intégrer les femmes au processus de transformation technologique, notamment en garantissant à toutes les femmes un accès universel à l'éducation de base.

50. A une époque où il devient peu à peu moins coûteux d'avoir accès au savoir, il importera au plus haut point de surveiller la qualité de l'information et d'établir un équilibre approprié entre l'encouragement des investissements dans la création de connaissances, d'une part, et le maintien des traditions d'ouverture et de liberté d'échanges d'informations scientifiques. Il faudra également appuyer davantage la recherche dans le secteur public, particulièrement dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, pour encourager l'apparition de systèmes de connaissances locales et améliorer les capacités d'assimilation des technologies importées. Or, l'on peut pas attendre des établissements de recherche qu'ils jouent à la fois un rôle de recherche à long terme pour le secteur public et, dans l'immédiat, un rôle de promotion de l'esprit d'entreprise. Il sera particulièrement important de resserrer les liens entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances dans les pays en développement, où les petites entreprises n'ont qu'une capacité limitée de rechercher l'information et d'innover par leurs propres moyens.

51. M. RAHMAN (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'évolution récente de la situation des pays en développement au regard de la dette (A/54/370), fait savoir que le total de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition à la fin de 1998 a été estimé à près de 2 500 milliards de dollars, soit 6 % de plus que l'année précédente. Les ratios entre la dette et les exportations et entre la dette et le produit intérieur brut ont considérablement augmenté, mais la répartition de la dette entre les différentes régions en développement et en transition n'a guère changé. Le total des montants payés au titre du service de la dette est demeuré virtuellement identique, mais les arriérés de paiement au titre des intérêts et du remboursement du principal ont légèrement augmenté. Ces tendances générales, toutefois, dissimulent les graves problèmes auxquels sont confrontés les pays pauvres très endettés et le fait qu'un nombre croissant de pays en développement à revenu intermédiaire ont connu de sérieux problèmes de paiement, encore aggravés par les effets de contagion de la crise financière asiatique (A/54/370, par. 3 à 5).

52. Les efforts les plus notables qui ont été faits dans le cadre des stratégies internationales relatives à la dette ont été les initiatives prises

/...

en faveur des pays pauvres très endettés ou celles adoptées avec le concours du secteur privé dans le cadre du Club de Paris (A/54/370, par. 19). A ce jour, 14 pays en tout ont été inclus dans le processus d'allègement de la dette des PPTE, qui a été mené à bien pour quatre d'entre eux. D'une manière générale, la mise en oeuvre de cette initiative n'a progressé que lentement pendant les deux premières années par suite de la complexité du processus lui-même et de difficultés de financement. Dans le même temps, la situation des PPTE n'a cessé de se dégrader. Le processus d'examen lancé par les institutions de Bretton Woods ont suscité des propositions de la part d'organisations non gouvernementales, de gouvernements créanciers et d'organisations internationales, dont l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, M. Rahman appelle l'attention sur un rapport établi par la CNUCED à l'intention du Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, intitulé "Recherche de solutions aux problèmes de la dette des pays en développement".

53. Un fait nouveau important, dans le contexte de l'initiative en faveur des PPTE, a été l'Initiative de Cologne (A/54/370, par. 44), qui établit un lien entre l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté et vise à élargir et à accélérer le programme d'allègement de la dette au moyen d'une réduction des seuils de durabilité, un accroissement de la part de la dette qui sera annulée, des mesures d'allègement provisoires et des "points d'achèvement flottants" (A/54/370, par. 46), ce qui devrait accroître le nombre de pays admissibles aux bénéficiaires de l'initiative. Celle-ci s'est traduite par une réduction de 90 % ou plus de la dette à l'égard des pays du Club de Paris ainsi que par une annulation de la dette au titre de l'aide publique au développement. Son objectif ultime est de permettre aux pays intéressés de ramener leur dette à des niveaux viables ou d'éliminer les contraintes qui entravent son remboursement, par exemple la pénurie de devises ou le manque de ressources budgétaires. A ce propos, M. Rahman se félicite de la déclaration qu'a faite récemment le Président des Etats-Unis d'Amérique concernant l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés. Toutefois, il importe au plus haut point que le financement alloué à l'initiative en faveur des PPTE ne vienne pas réduire l'aide publique au développement et que la capacité des banques multilatérales de développement de fournir un appui à leurs Etats membres ne soit pas compromise.

54. L'efficacité des liens établis entre la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette dépendra de leurs caractéristiques. Une attention spéciale devra être accordée aux risques inflationnistes et aux pressions budgétaires auxquelles sont soumis les PPTE, et il faudra aussi tenir compte des ressources administratives limitées dont disposent ces pays.

55. Les pays à revenu intermédiaire qui connaissent de sérieuses difficultés de paiement, souvent du fait de la crise financière asiatique, cherchent à nouveau à réaménager leur dette, mais, si l'on fait abstraction de la proposition tendant à réviser à la hausse les limites fixées pour les échanges de créances qui ont été formulées lors du Sommet de Cologne, il n'a été avancé aucune initiative nouvelle en leur faveur. La sérieuse crise des paiements de la Fédération de Russie a affecté les pays d'Europe orientale et les marchés des capitaux internationaux et a débouché, en juillet, sur la conclusion avec le Club de Paris d'un arrangement ajournant le service de la dette contractée à l'ère soviétique.

56. Si le problème de l'endettement extérieur est devenu si tenace, c'est notamment parce qu'il n'a pas été possible de concilier les intérêts des pays les plus riches, soucieux de maintenir la stabilité des prix et un taux de croissance inférieur à ce qu'il pourrait être afin de maximiser le taux de rendement de leurs capitaux, et ceux des pays en développement qui souhaitent maximiser le taux d'accroissement du revenu par habitant. Même le financement d'urgence fourni pendant la crise financière asiatique a été conçu comme un moyen de rembourser les créanciers internationaux plutôt que d'aider les pays emprunteurs. D'une manière générale, les pays en développement, dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer l'expansion, aggravent le déficit de leurs balances des paiements et ont besoin de rentrées accrues de capitaux. Toutefois, les effets d'un déficit aussi sérieux dans différents domaines découragent les investisseurs. La réduction concomitante des rentrées de capitaux affecte aussi bien les importations que les exportations des pays débiteurs ainsi que certains secteurs des pays développés. Quelques-uns des pays d'Europe ont montré que de telles asymétries peuvent être conciliées et qu'en fait, une croissance dans les pays en développement contribue à renforcer la stabilité des prix. Reste à voir, toutefois, si des résultats semblables peuvent être obtenus dans d'autres régions du monde.

57. Mme CRITCHLOW (Guyana), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que la mondialisation a aggravé le déficit du savoir et de la technologie et ainsi accru la disparité de revenus entre les pays développés et les pays en développement. Aussi importe-t-il au plus haut point d'intensifier la coopération internationale dans le domaine de la technologie. Cette coopération devra tendre à renforcer les capacités locales des pays en développement ainsi qu'à faciliter et à financer l'accès au transfert de technologies respectueuses de l'environnement et de connaissances techniques à des conditions favorables, notamment sur la base de conditions concessionnelles et préférentielles mutuellement convenues. Le Groupe des 77 et la Chine sont par conséquent profondément préoccupés par le fait que l'Organisation des Nations Unies ne semble pas encore être bien équipée pour faire face aux défis qui se posent actuellement en la matière. La Commission sur la science et la technique au service du développement devrait être renforcée afin d'améliorer son efficacité et son efficacité, notamment en revoyant ses méthodes de travail et en orientant davantage ses activités vers la facilitation du transfert de technologies et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

58. Pour ce qui est de la crise de la dette extérieure, le Groupe des 77 et la Chine accueillent favorablement l'Initiative de Cologne et l'Initiative améliorée en faveur des PPTE qui a été adoptée lors des assemblées annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui se sont tenues récemment et qui laisse entrevoir la possibilité d'un allègement plus rapide, plus marqué et plus large de la dette. Cependant, cette initiative ne pourra aboutir que s'il est dégagé un financement adéquat. Aussi le Groupe des 77 et la Chine sont-ils préoccupés par les difficultés que suscite la mobilisation du financement nécessaire et demandent-ils instamment aux pays industrialisés d'aller au-delà des engagements pris jusqu'à présent pour que l'Initiative puisse être mise en oeuvre intégralement et efficacement.

59. Cependant, le financement de l'Initiative ne devra pas affecter l'appui qu'exigent les autres activités de développement des pays en développement. A ce propos, le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de l'accord reflété dans

le Communiqué publié par le Comité du développement, à savoir que le financement des mesures de l'allégement de la dette ne doit pas compromettre celui qui est accordé par l'entremise de guichets concessionnels comme l'Association internationale de développement (IDA). A elles seules, les mesures d'allégement de la dette ne suffiront pas à réduire la pauvreté. Il faudra à cette fin mettre en oeuvre une stratégie plus large qui tienne compte des problèmes des pays les moins avancés, des pays à faible revenu autres que les PPTE et des pays à revenu intermédiaire. Il importe également d'adopter d'urgence des mesures appropriées en faveur des pays les moins avancés, en particulier pour réduire leur dette officielle bilatérale, commerciale et multilatérale, comme convenu lors de l'examen global à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. Il faudra aussi continuer d'accorder spécialement l'attention aux pays se trouvant dans des situations particulières, par exemple à ceux qui sont ravagés par des catastrophes humanitaires.

60. Le Groupe des 77 et la Chine ont réfléchi aux mesures qui pourraient être adoptées pour mettre fin à la crise de la dette extérieure. Premièrement, l'on pourrait revoir, sur la base des conséquences budgétaires de la charge représentée par la dette, de nouvelles normes pour déterminer la fiabilité de la dette extérieure. Les objectifs de fiabilité de la dette devraient, par principe, refléter de manière réaliste la capacité de rembourser les pays débiteurs intéressés. Deuxièmement, les gouvernements débiteurs et les institutions internationales pourraient s'entendre sur une stratégie budgétaire pluriannuelle tendant notamment à assurer une stabilité macro-économique compatible avec un financement non inflationniste, à appliquer des taux d'imposition compatibles avec une expansion rapide et à assurer un financement adéquat de la prestation des biens publics essentiels, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de l'infrastructure de base.

61. Un tel programme de réduction de la dette pourrait alors être soumis à l'examen du Club de Paris. Par ailleurs, le Groupe des 77 et la Chine continueront de préconiser une approche qui tienne compte non seulement des liens existants entre les pays mais aussi de l'importance critique d'un environnement propice. En l'absence d'une telle approche holistique, il n'y a guère d'espoir de trouver une solution réaliste et durable à ce problème opiniâtre.

62. M. KAARIAINEN (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de Malte, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, pays associés, déclare qu'il faut continuer d'encourager la création de centres régionaux et sous-régionaux de formation, de recherche et de services dans les domaines de l'informatique et des communications si l'on veut éviter que les pays en développement ne restent en marge des progrès spectaculaires accomplis dans ces domaines en mutation rapide. L'Union européenne se félicite de la décision qu'a prise le Conseil économique et social d'approfondir son examen de ces questions. Elle attache une priorité élevée aux efforts qui sont déployés pour améliorer sans cesse l'alimentation et l'état de santé des populations partout dans le monde et considère par conséquent qu'il faut s'attacher à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement en mettant l'accent, dans un premier temps, sur la gestion des ressources naturelles, la production agricole et la santé.

63. L'Union européenne est convaincue que le transfert de technologies revêt une importance capitale pour les pays en développement si l'on veut continuer à renforcer les capacités nationales dans les domaines scientifiques et industriels, et notamment la capacité d'innover de ces pays. Dans ce contexte, il est impératif aussi de créer des partenariats technologiques. L'Union européenne appuie les rapports d'affaires de nature à promouvoir une diffusion rapide des technologies, en particulier au profit des pays en développement, tout en tenant dûment compte de la nécessité de protéger les droits de propriété industrielle et intellectuelle.

64. Il faut évaluer avec la participation de tous les intéressés l'impact économique, social et environnemental de l'innovation technologique. A cet égard, le renforcement des capacités scientifiques et techniques est encore plus crucial dans les pays en développement qui ne l'était 20 ans auparavant. La communauté internationale dans son ensemble doit apprendre à mieux exploiter les possibilités qui s'offrent et à relever les défis qui surgissent dans ce secteur en mutation constante. Des partenariats, sous forme de jumelages d'universités ou de centres de recherche, se sont révélés être un moyen efficace de coopération. En fait, nombre d'institutions scientifiques, et notamment d'universités européennes, ont conclu des accords de coopération bilatérale directe avec leurs homologues de différents pays en développement.

65. Il faut continuer, compte tenu des besoins locaux et régionaux, à mettre au point des mécanismes visant à faciliter l'accès aux résultats de la recherche et aux technologies. La biotechnologie est un domaine dans lequel les pays en développement pourraient bénéficier des activités des centres internationaux et régionaux de recherche biologique et agronomique. Les progrès techniques pouvant être appliqués au niveau des petits exploitants devraient permettre d'améliorer la qualité nutritionnelle et les rendements des récoltes sans dépasser la capacité de charge de l'environnement et sans exiger d'investissements considérables. Un exemple de coopération dans ce domaine est la mise au point, avec un financement de l'Union européenne, de variétés de riz riches en vitamine A qui pourraient, dans les pays en développement, mettre des millions d'enfants à l'abri de la cécité.

66. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne les aspects sexospécifiques de la science et de la technologie. Le nombre de femmes qui occupent des postes élevés au sein des institutions scientifiques et des établissements de recherche, par exemple, demeure extrêmement réduit. L'Union européenne se félicite de ce que le mandat du Groupe consultatif pour la parité hommes-femmes ait été reconduit pour une période de deux ans, à l'expiration de laquelle elle espère que des propositions concrètes auront été formulées en vue d'améliorer l'impact sur les femmes des activités de promotion de la science et de la technique au service du développement, particulièrement dans les pays en développement.

67. S'agissant de la question de la dette extérieure, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les difficultés financières auxquelles sont confrontés certains pays à revenu intermédiaire. Les pays qui se trouvent dans des situations d'urgence peuvent eux aussi avoir besoin de mesures d'allègement de la dette en sus des secours d'urgence et après que cette assistance a pris fin. Si l'on considère le fardeau écrasant de la dette, il n'est pas étonnant que les pays d'Afrique sub-saharienne aient certains des

indicateurs sociaux les plus faibles du monde. Il importe de trouver d'urgence des solutions efficaces, équitables et durables, dans une optique orientée vers le développement, aux problèmes que représentent le remboursement et le service de la dette extérieure de ces pays. L'Union européenne est résolue à apporter une contribution substantielle à l'application de telles solutions.

68. A ce propos, l'Union européenne se félicite des décisions qu'ont prises récemment le Comité du développement de la Banque mondiale et le Comité intérimaire du Fonds monétaire international au sujet du financement de l'Initiative améliorée en faveur des PPTE ainsi que des propositions tendant à relier l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, et en particulier de la proposition tendant à ce que les mesures d'allègement de la dette viennent appuyer les stratégies de réduction de la pauvreté élaborées par les gouvernements nationaux. Elle se félicite en outre des propositions du FMI et de la Banque mondiale tendant à ce que leur assistance soit liée à ces stratégies de réduction de la pauvreté, et elle fera en sorte que l'assistance qu'elle fournit, notamment au moyen du financement de la Banque européenne d'investissement vienne s'intégrer à ce cadre.

69. En outre, l'Union européenne appuie la décision adoptée à Washington selon laquelle le financement de l'Initiative en faveur des PPTE ne devra pas affecter les ressources de l'IDA. Les mesures d'allègement de la dette en faveur des pays les plus pauvres devront être financées au moyen de ressources additionnelles, et non aux dépens du financement alloué au titre de l'APD pour la réalisation de programmes et de projets de développement. L'Union européenne est prête à assumer une part substantielle de la charge représentée par cette initiative. A ce propos, les pays de l'Union européenne sont disposés à appuyer, au sein du Club de Paris, un relèvement du pourcentage de désendettement au titre des prêts commerciaux ainsi que la renégociation de la dette officielle bilatérale jusqu'à concurrence de 90 % de sa valeur afin d'aider à ramener l'endettement à des niveaux viables. L'Union européenne est également disposée à verser une contribution pouvant atteindre un milliard d'Euros, dans le cadre du Fonds européen de développement, pour le financement de mesures d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Une partie de sa contribution sera utilisée pour aider la Banque africaine de développement à participer à l'Initiative en faveur des PPTE. Les créanciers du Club de Paris se sont également attachés à impliquer le secteur privé dans le programme d'allègement de la dette des pays en développement. Indépendamment de la tâche consistant, dans l'immédiat, à réduire la dette excessive des pays en développement, il faut aussi envisager des mesures préventives, notamment en encourageant des pratiques responsables de la part aussi bien des prêteurs que des emprunteurs. Il faudra enfin renforcer la capacité de gestion de la dette des pays débiteurs.

70. M. FARAR (Etats-Unis d'Amérique) déclare que les Etats-Unis et ses partenaires du Groupe des Sept, convaincus qu'une dette excessive empêche trop de pays pauvres et de populations pauvres de sortir de l'ornière de la misère, ont appuyé l'Initiative de Cologne tendant à élargir l'Initiative en faveur des PPTE prise en 1996 en accélérant l'allègement de la dette, en accroissant la part de la dette annulée et en fournissant des ressources accrues. Ainsi, le nombre de pays pouvant bénéficier de l'Initiative en faveur des PPTE passerait de 26 à 33. Ces mesures d'allègement de la dette tendent notamment à libérer des ressources qui puissent être affectées à des fins de développement.

L'Initiative de Cologne a établi un lien direct entre les mesures d'allégement de la dette, d'une part, et l'atténuation de la pauvreté et les objectifs de développement, de l'autre, pour encourager les pays à affecter les économies budgétaires ainsi rendues possibles à des programmes sociaux dans des domaines comme les soins de santé et la survie des enfants ainsi qu'à améliorer la transparence de leurs processus budgétaires.

71. La délégation des Etats-Unis est encouragée par les progrès accomplis par le FMI et la Banque mondiale sur la voie de la mise en oeuvre de l'Initiative améliorée en faveur des PPTE et demande instamment aux autres parties intéressées de s'y associer pour accélérer son application de sorte que les pays admissibles puissent commencer à en bénéficier dès que possible. Se référant à la déclaration récente du Président Clinton selon laquelle les Etats-Unis s'emploieront à annuler jusqu'à 100 % de la dette due par les PPTE dans les cas où cela sera nécessaire et où les économies rendues possibles par ces mesures d'allégement de la dette seront utilisées pour financer des programmes visant à réduire la pauvreté et à satisfaire les besoins essentiels des populations, la délégation des Etats-Unis encourage les autres pays créanciers à se joindre à son gouvernement dans cet effort supplémentaire.

72. Bien que ce soit surtout la dette des pays les plus pauvres qui continue de retenir l'attention, plusieurs pays à revenu intermédiaire connaissent également des difficultés. Les pays doivent entretenir de bonnes relations de travail avec tous leurs créanciers pour pouvoir continuer à avoir accès aux marchés des capitaux internationaux. Normalement, cela signifie qu'ils doivent s'acquitter intégralement et ponctuellement de toutes leurs obligations au titre du remboursement de leur dette et créer un environnement propice à de nouveaux investissements. Dans les cas où des circonstances extraordinaires empêchent un Etat souverain de s'acquitter temporairement de ses engagements au titre du service de la dette, le gouvernement pourrait s'employer avec ses créanciers, de manière transparente et au moment opportun, à trouver un règlement à l'amiable de la crise. Un réaménagement de la dette peut également être envisagé pour les pays à revenu intermédiaire et à faible revenu confrontés à un risque éminent de défaillance par le biais du mécanisme offert par le Club de Paris, pour autant que le FMI aura confirmé que ces pays ont besoin d'un financement et que le réaménagement de la dette ira de pair avec un programme amélioré de réformes économiques. Toutefois, ces pays ne devront pas oublier la cause de la crise de la dette. Les réformes économiques devront se poursuivre, faute de quoi de plus en plus de pays risqueront d'être happés par l'engrenage de la dette, si néfaste pour le développement.

73. Pour ce qui est de la science et de la technique au service du développement, les progrès scientifiques et techniques peuvent avoir un impact énorme sur le développement durable. Cependant, les différents pays de la planète n'ont pas également profité des progrès accomplis au cours des 20 années précédentes. Si l'on veut mettre les pays en développement mieux à même de tirer parti du progrès scientifique et technique, il faudra éliminer l'analphabétisme et accroître les investissements dans l'enseignement supérieur. Il faudra que les femmes aient également accès à l'éducation et la recherche devra être encouragée dans le secteur public pour sauvegarder les intérêts locaux, pour mettre les pays mieux à même d'assimiler les technologies acquises et pour attirer des partenaires dans les domaines du commerce et de la technologie. La communauté internationale a un rôle à jouer dans la promotion

de ces mécanismes. La délégation des Etats-Unis, tout en considérant que la Commission sur la science et la technique au service du développement doit jouer un rôle actif dans ce domaine, notamment par ses analyses, considère que les activités de la Commission doivent compléter, sans faire double emploi avec elles, les activités entreprises dans les mêmes domaines par d'autres organismes du système des Nations Unies. La valeur ajoutée représentée par les activités de la Commission tient aux travaux de ses groupes techniques. Cela étant, et à l'exception des quelques travaux d'analyse réalisés par le Secrétariat, les activités de la Commission devraient être financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

La séance est levée à 18 h 05.